

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU NORD DE L'YONNE
1 quai du 1^{er} Dragons
89300 JOIGNY

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Délibération n° ADM / 2025 / 3 : Validation la convention de réciprocité entre la Ville de Paris et le PETR du Nord de l'Yonne

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le dix-neuf juin à 14h30, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni salle Roger Treillé, 21 boulevard du 14 juillet à Sens, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 juin 2025	<u>TITULAIRES PRÉSENTS :</u> M. Marc BOTIN M. Dominique BOURREAU M. Paul-Antoine de CARVILLE, pouvoir de Éric BERTHAULT M. Jean-François CHABOLLE M. Pascal CROU M. Michel GRASS Mme Nicole LANGEL Mme Simone MANGEON M. Marcel MILACHON Mme Nadège NAZE M. Gilles SABATTIER M. Nicolas SORET M. Thierry SPAHN M. Lionel TERRASSON
NOMBRE DE DELEGUES : En exercice : 27 Présents : 17 Votants : 18	<u>SUPPLÉANTS PRÉSENTS :</u> M. Guy BOURRAS M. Michel JOLY Mme. Catherine TOULLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Marc BOTIN	<u>ABSENTS EXCUSÉS :</u> M. Jean-Pierre BARRET M. Éric BERTHAULT, pouvoir à Paul-Antoine de CARVILLE Mme Frédérique COLAS M. Jérôme CORDIER Mme Catherine DECUYPER M. Grégory DORTE M. René FOUET M. Jean-Luc GIVORD M. Michel JOUAN M. Sébastien KARCHER M. Luc MAUDET M. André PITOU M. Gilles-Maximes POIBLANC

Contexte : Bilan de la première convention

En 2021, le PETR du Nord de l'Yonne a signé une convention de réciprocité avec la Ville de Paris amorçant ainsi une coopération territoriale avec la capitale. Cette première étape a permis d'initier plusieurs coopérations en particulier concernant l'agriculture. Les agriculteurs présents sur les deux Aires d'Alimentation de Captages (AAC) d'Eau de Paris présentes sur le territoire ont ainsi la possibilité de bénéficier de Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Ces PSE concernent les agriculteurs biologiques sur l'AAC de la Vallée de la Vanne et du ru de Saint-Ange et les agriculteurs engagés dans une démarche de réduction d'intrants sur celle de la Vallée du Lunain (Gâtinais). Ce dispositif a récemment (juin 2024) été cité en exemple dans un rapport interministériel concernant la qualité de l'eau intitulé "Prévenir et maîtriser les risques liés à la présence de pesticides et de leurs métabolites dans l'eau destinée à la consommation humaine".

Cette coopération a également débouché sur une réponse commune à l'Appel à Manifestation d'Intérêts '*Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires*' de la Banque des Territoires dont la candidature pour la phase de réalisation est maintenant déposée pour une réponse en septembre prochain. Au total, le Nord de l'Yonne pourrait bénéficier de plus de 600 000 euros de subvention France 2030 principalement à destination des filières biologiques. Cette réponse commune a également débouché sur la création de l'association AgriParis Seine qui œuvre à l'accompagnement des gestionnaires de la restauration collective dans la relocalisation de leurs approvisionnements en lien avec les filières durables.

La convention de réciprocité prévoyait également des axes de coopération concernant la transition énergétique ainsi que le tourisme et la culture dont les réalisations ont été plus éparées.

Contenu du projet de renouvellement de la convention :

La présente convention vise ainsi à poursuivre le travail engagé sur l'agriculture et à renforcer les autres en particulier concernant la culture et le tourisme. Celle-ci comprend trois axes :

- Valoriser les interfaces sur l'agriculture et l'alimentation durables : reprend le travail initié avec AgriParis Seine et Seine Nourricière ainsi que les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) déployés sur les aires d'alimentation de captages parisiennes.
- Accélérer la transition vers des énergies durables : contient la recherche de biomasse pour le réseau de chaleur parisien, le développement du transport fluvial et enfin un soutien à l'énergie solaire.
- Renforcer l'attractivité touristique et culturelle : la ville de Paris pourrait prêter des anciennes expositions aux collectivités du PETR, nous pourrions également accueillir des artistes parisiens en recherche d'un espace (théâtre, musique etc...) et enfin la ville de Paris pourrait proposer des séjours touristiques sur notre territoire pour les enfants et les seniors.

Validation :

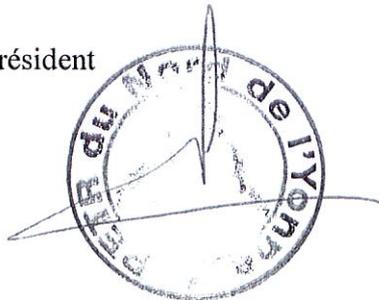
Vu l'exposé du Président

Vu le projet de convention présenté en annexe

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la *Convention de coopération entre la Ville de Paris et le Pôle d'équilibre territorial et rural Nord de l'Yonne*
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tous les documents inhérents à cette dernière.

Le Président



Nicolas SORET

Le secrétaire de séance



Marc BOTIN

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le



ID : 089-200049286-20250619-ADM_2025_3CONV-DE